



**Schéma Directeur
De l'Animation de la Vie Sociale
Du Val-de-Marne
2016 - 2020**



SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	3
1.1 Les grands enjeux de l’animation de la vie sociale	3
1.2 L’objectif des schémas directeurs de l’animation de la vie sociale	3
1.3 L’élaboration du schéma directeur de l’animation de la vie sociale	4
1.4 Les prérequis Val-de-Marnais	7
2. L’ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE DEPARTEMENT	8
2.1 Une diversité d’acteurs, des enjeux et des engagements communs	8
2.2 L’animation de la vie sociale entre dynamisme et fragilité.....	13
3 LE CONTEXTE SOCIAL DU DEPARTEMENT ET LES BESOINS EMERGENTS	17
3.1 Quelques chiffres clés : inégalités, pauvreté, précarité et monoparentalité.....	17
3.2 La mise en tension du territoire.....	19
3.3 Les enjeux prioritaires.....	20
4 OPTIMISER LA COUVERTURE TERRITORIALE	26
4.1 Un département moyennement doté en structure d’animation de la vie sociale... ..	26
4.2 Un département dont certains territoires prioritaires restent mal couverts.....	27
4.3 Développer la couverture territoriale, suivre l’évolution des territoires.....	28
5 IMPLIQUER LES HABITANTS	31
5.1 Un département fortement sensibilisé	31
5.2 Des freins persistants.....	31
5.3 Accompagner les changements de pratiques, partager les expériences.....	32
6 OPTIMISER LE PILOTAGE, L’ANIMATION ET LA GOUVERNANCE.....	33
6.1 Consolider les partenariats, adopter des approches plus stratégiques	33
6.2 Un pilotage et une animation départementale renouvelée	36
7 SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DES ORIENTATIONS	38

1. PREAMBULE

1.1 Les grands enjeux de l'animation de la vie sociale dans un monde en mutation

La société française est confrontée à de nombreux défis :

- Lutte contre les discriminations et tentation du repli communautaire,
- Lutte contre l'exclusion et l'isolement,
- Soutien aux parents dans un contexte de profonde mutation de la cellule familiale,
- Intégration des jeunes et promotion des liens entre les générations,
- Accès aux droits face à la paupérisation et à la montée des situations d'urgence sociale,
- Prise de responsabilité des usagers et développement de la citoyenneté de proximité.

Face à ces défis, les besoins d'échanges, de soutiens et d'accompagnements individuels et collectifs n'ont jamais été aussi prégnants. Les centres sociaux associatifs ou municipaux, les espaces de vie sociale et les porteurs de projets locaux associatifs contribuent à répondre à ces besoins. Ils sont au cœur de l'animation de la vie sociale de proximité et apportent une réponse essentielle aux problématiques identifiées sur les territoires.

1.2 L'objectif des schémas directeurs de l'animation de la vie sociale

La politique de l'animation de la vie sociale mobilise de nombreux acteurs : services de l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, le Conseil départemental, les communes, la Fédération des centres sociaux et socioculturels. Elle s'appuie également très largement sur l'action des structures municipales et associatives : centres sociaux et espaces de vie sociale.

L'efficacité de cette politique multi-partenariale implique :

- Une identification commune des enjeux et des priorités aux différentes échelles du territoire,
- Une réflexion collégiale concernant les modalités d'intervention les plus efficaces,
- Une capacité à coordonner les moyens humains et financiers nécessaires à la conduite de l'animation de la vie sociale.

Ces prérequis nécessitent d'être formalisés. C'est tout l'enjeu des schémas directeurs d'animation de la vie sociale qui ont vocation à :

- Elaborer une politique départementale de l'animation de la vie sociale visant à renforcer les politiques d'animation de la vie sociale, là où elles apparaissent insuffisantes,
- Définir un cadre politique de référence pour structurer et renforcer le pilotage du secteur de l'animation de la vie sociale,
- Renforcer le partenariat, rechercher les synergies et clarifier l'engagement des partenaires.

Les Caisses d'allocations familiales (Caf) ont été missionnées pour élaborer les schémas directeurs d'animation de la vie sociale.

1.3 L'élaboration du schéma directeur de l'animation de la vie sociale dans le Val-de-Marne

1.3.1 Un schéma inscrit dans la continuité d'un partenariat décliné dans le pacte de coopération

En juin 2015, la Caf du Val-de-Marne a proposé aux services de l'Etat, au Conseil départemental et à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de se constituer en instance départementale d'animation de la vie sociale afin, d'une part, de co-construire le schéma d'animation de la vie sociale, d'autre part, d'élaborer un programme de travail découlant des orientations retenues. À l'unanimité, les partenaires de la Caf ont adopté ces propositions.

La mise en place de cette instance départementale s'inscrit dans le droit fil des partenariats engagés dans le cadre du pacte de coopération départemental signé en 2012 entre l'Etat, le Conseil départemental, la Fédération des centres sociaux et socioculturels et la Caf. Ce pacte traduisait la volonté des acteurs de s'engager dans un partenariat resserré et posait, dès cette époque, un certain nombre d'axes et de principes pour une politique départementale de l'animation de la vie sociale. Les partenaires y affirmaient notamment leur volonté de :

- Consolider le positionnement des centres sociaux sur les territoires, et de pérenniser leur action,

- Définir des objectifs partagés déclinés en engagements réciproques afin de mettre en œuvre une politique concertée en faveur des centres sociaux,
- Fixer des modalités de coopération adaptées aux moyens disponibles,
- Favoriser la création de nouveaux centres sociaux dans les secteurs du département qui n'en disposent pas.
- Promouvoir la participation et l'implication des habitants sur les territoires et soutenir la vie associative,
- Développer l'observation conjointe des besoins sociaux afin de dresser des diagnostics partagés sur les territoires concernés.

1.3.2 La mise en œuvre d'une consultation pour élargir la vision

Le présent schéma se nourrit très largement des attendus du pacte de coopération et des attentes formulées par ses signataires. Il s'enrichit également de l'écoute des partenaires communaux et associatifs, gérant ou souhaitant développer des centres sociaux sur le département. La Caf, a en effet souhaité à travers ces consultations, élargir la vision et prendre en considération les attentes et les expertises des différentes parties prenantes.

26 entretiens ont été réalisés dans le cadre de cette consultation durant le premier semestre 2015.

- **Ville de Créteil**

Mme Nicolas - Maire Adjoint à la culture

Mme Barikosky-Lucas - Directrice de la culture

- **Ville de Cachan**

M. Vielhescaze - Maire Adjoint à la jeunesse, vie des quartiers et vie citoyenne (Directeur adjoint du cabinet du Secrétaire à la politique de la ville)

- **Ville de Boissy Saint-Léger**

M. Charbonnier - Maire

M. Mache - Maire adjoint aux transports et aux services publics

Mme Papazian - Directrice générale adjointe

M. Polisset - Directeur du centre social municipal Michel Catonné

- **Ville de Champigny-sur-Marne**

M. Blimi - Maire adjoint au développement social des quartiers et vie associative

M. Bouadjadj - Directeur centre social municipal Youri Gagarine (Maisons pour Tous)

Mme Grassart - Directrice centre social municipal Bois-l'Abbé (Maisons pour tous)

- **Ville d'Ivry-sur-Seine**

Mme Wojciechowski - Maire adjoint à la lutte contre les discriminations, habitat, démocratie

M. Dubien - Responsable de la direction de la démocratie et de l'action citoyenne

- **Ville de Vitry-sur-Seine**

Mme Rabardel - 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental, élue à la citoyenneté de la ville de Vitry-sur-Seine

Mme Schmidt - Directrice de la citoyenneté et de la démocratie locale

- **Ville d'Orly**

Mme Janodet - Maire

M. Gourgousse - Directeur général adjoint enfance sport vie scolaire

Mme Gauthier - Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

M. Thuiller - Responsable du contrôle de gestion et de l'optimisation des financements

- **Fédération des centres sociaux et socioculturels**

M. Achemaoui - Président

Mme Morelli - Déléguée fédérale

Mme Rodrigues - Secrétaire

- **Services de l'Etat**

M. Zahra - Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne

- **Conseil départemental**

M. Coronas - Chef de cabinet du Président

- **Caisse d'allocations familiales**

Mme Marsadié - Présidente du Conseil d'administration

Mme Mazzoli - Vice-présidente de la commission d'action sociale

M. Chevalier - Administrateur, représentant la Caf auprès de la Fédération des centres sociaux et socioculturels

1.4 Les prérequis val-de-marnais : efficience, cohérence, lisibilité, pragmatisme et autonomie

L'instance départementale de l'animation de la vie sociale entend promouvoir un schéma d'orientation lisible, pragmatique et cohérent. Elle précise que le schéma directeur d'animation de la vie sociale :

- 1. A vocation à soutenir les gestionnaires d'équipements**, ainsi que les principaux financeurs et initiateurs des politiques d'animation de la vie sociale. Pour autant, le schéma n'a pas pour objet de traiter l'ensemble des questions propres aux politiques d'action sociale,
- 2. Veille à son articulation avec les autres plans d'actions stratégiques** et en particulier avec : les orientations de la politique de la ville, le pacte d'insertion et de développement social, le plan de lutte contre la pauvreté, et le schéma des services aux familles qui sera prochainement élaboré,
- 3. Porte une attention soutenue aux moyens dont disposent les partenaires pour soutenir ou mettre en œuvre les actions utiles à l'animation de la vie sociale.** Les objectifs et les priorités seront raisonnés en fonction des moyens disponibles,
- 4. Se donne pour objectif de proposer un programme de travail ouvert et partenarial pour les années à venir,**
- 5. Réaffirme le principe d'autonomie nécessaire des centres sociaux et des espaces de vie sociale dans la déclinaison opérationnelle et stratégique des orientations retenues.** Les centres sociaux et espaces de vie sociale restent à l'initiative des actions qu'ils sont conduits à déployer.

2 L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE DEPARTEMENT

2.1 Une diversité d'acteurs, des enjeux et des engagements communs

2.1.1 Les acteurs opérationnels : les centres sociaux et espaces de vie sociale

Le département du Val-de-Marne comptait au 31 décembre 2015, 47 acteurs de l'animation de la vie sociale, dont 35 centres sociaux et 12 espaces de vie sociale, pour un budget cumulé de 17,5 millions d'euros (dont 466 913 € pour les espaces de vie sociale). Les centres sociaux emploient dans le département 690 salariés (pour 364 équivalents temps plein) et associent près de 1 000 bénévoles. Parmi les 35 centres, 26 développent la fonction animation collective famille.

Les centres sociaux

Les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Leur action se fonde sur **trois enjeux majeurs** :

1. L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
2. Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
3. La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Cinq grandes missions sont au cœur de leur intervention :

1. Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations,
2. Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté,
3. Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,
4. Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,
5. Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Intégré au projet d'animation globale du centre social, le projet « familles » :

- ⇒ Répond aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- ⇒ Développe des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités inter familiales;
- ⇒ Coordonne les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- ⇒ Facilite l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Par leur position d'acteur du développement social local, les centres sociaux constituent des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Le projet familles s'appuie notamment sur les relations privilégiées que les centres sociaux tissent avec les familles. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie.

Le projet « familles » repose donc sur une démarche participative et transversale réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et d'autres acteurs du territoire. Les actions développées dans ce cadre sont variées :

- l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances qui permettent de travailler sur les liens entre les parents et les enfants;
- les groupes d'échanges qui favorisent l'expression de la parole et le soutien entre pairs ;
- les actions d'accompagnement à la scolarité qui visent à renforcer le lien entre les familles et l'école et à offrir les ressorts nécessaires à la réussite de l'enfant ;
- les manifestations notamment festives qui favorisent l'établissement de relations de confiance entre les parents et les professionnels et retissent du lien social.

Les espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale, gérés par des associations locales, contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils sont généralement implantés sur des territoires dépourvus d'équipements d'animation de la vie sociale. Ils peuvent cependant compléter l'action d'un centre social sur certaines problématiques sociales du quartier.

Ils ont vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux, les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

S'ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies que les centres sociaux, leurs moyens sont toutefois plus limités. Ils sont parfois insuffisamment outillés pour relever les défis sur des

territoires fortement enclavés ou exposés à des difficultés complexes. Leur mission doit demeurer adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent

2.1.2 La Fédération des centres sociaux et socioculturels

La quasi-totalité des centres sociaux du Val-de-Marne adhère à la fédération départementale. Ce niveau d'adhésion important représente une exception en Région Ile-de-France, et une opportunité en matière d'organisation de l'action départementale. La reconnaissance dont elle dispose auprès d'une majorité de structures la conforte comme un acteur essentiel dans la mise œuvre de l'animation de la vie sociale.

Quatre grandes missions structurent son action :

1. Mission politique

Renforcer le rôle de tête de réseau de la fédération au sein du département,
Organiser, développer et soutenir le pouvoir d'agir des habitants,
Promouvoir la reconnaissance des centres sociaux et les valeurs fédérales,
Renforcer le fédéralisme,

2. Mission de service

Poursuivre l'accompagnement et le soutien des centres sociaux et des structures de développement social,
Renforcer le rôle ressources de la fédération,

1. Mission de communication et de représentation

Intensifier le réseau de communication interne,
Améliorer la visibilité de la fédération au sein du département,

2. Mission d'animation du réseau

Favoriser les rencontres pour engendrer des coopérations,
Poursuivre et développer la qualification des acteurs,
Favoriser la mise en commun des outils, des compétences et des professionnels.

La Caf soutient l'intervention de la Fédération sur la base d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement. La subvention a pour objectif de permettre à la fédération:

- De poursuivre l'accompagnement individualisé et collectif des centres sociaux,
- D'accompagner le déploiement du dispositif de recueil de données Senacs et de faciliter la déclinaison du schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

2.1.3 La Caisse d'allocations familiales

L'intervention de la Caf en faveur de l'animation de la vie sociale s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales. Celle-ci a fixé à la branche Famille de la sécurité sociale, l'objectif de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en soutenant les centres sociaux et les structures d'animation locale.

Quatre axes de travail en découlent :

1. Favoriser l'insertion sociale des familles dans leur environnement, le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale,
2. Rendre lisible le projet social global des structures d'animation de la vie sociale et développer des outils de gestion ainsi que d'évaluation,
3. Encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative au sein des structures et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale,
4. Améliorer l'économie générale du secteur de l'animation de la vie sociale.

Dans le cadre de ses missions, la Caf :

- Est responsable de l'agrément ¹ des centres sociaux et des espaces de vie sociale,
- Soutient financièrement les structures d'animation de la vie sociale,
- Accompagne les partenaires et les structures dans leurs projets de développement (financement et ingénierie sociale),
- Aide les porteurs de projets et gestionnaires de structures, et apporte son expertise pour soutenir la fonction pilotage ou la mise en œuvre d'actions.

La Caf du Val-de-Marne a renforcé son intervention dans le domaine de l'animation de la vie sociale en soutenant la création et l'amélioration des équipements par la mobilisation de son

¹ L'agrément ouvre droit à des prestations de service sur fonds de la Caisse Nationale des Allocations Familiales et, selon les politiques locales des Caf, à des subventions complémentaires financées sur la dotation d'action sociale. Par ailleurs, la Caf peut accorder d'autres prestations services, en fonction des activités ou services développés par la structure : accueil des jeunes enfants, accueil de loisirs sans hébergement, relais assistantes maternelles, accompagnement à la scolarité, etc ...

expertise dans le domaine de l'élaboration de diagnostic, et par des financements au titre de l'investissement pour soutenir les opérateurs locaux.

2.1.4 L'Etat

L'animation de la vie sociale participe pour l'Etat d'une politique plus globale en faveur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Il soutient l'action des centres sociaux et des espaces de vie sociale dans la contribution qu'ils apportent à la mise en œuvre des politiques publiques :

- Politiques de prévention en faveur des familles et des jeunes,
- Politique de la ville,
- Lutte contre les discriminations,
- Intégration,
- Soutien à la vie associative et au bénévolat,
- Accueil collectif des mineurs,
- Accès à la culture,
- Défense des droits de femmes,
- Accès aux droits,
- Développement des activités sportives.

Les services de l'Etat soutiennent également l'action de la Fédération des centres sociaux et socioculturels au titre d'une mission pérenne d'intégration confiée depuis de nombreuses années (plateforme Vivre Ensemble en République, formation des bénévoles, service civique...).

2.1.5 Le Conseil départemental

Affirmée dans le Pacte d'Insertion et de Développement Social, le Plan Stratégique Départemental d'Insertion et le Schéma d'Action Sociale de Proximité, l'action du Conseil Départemental du Val-de-Marne s'appuie sur quatre fondements :

1. La lutte contre le non-recours aux droits,
2. La promotion de la participation citoyenne,
3. La prise en compte de la diversité des territoires,
4. La mobilisation partenariale.

Dès lors, l'animation de la vie sociale est une partie déterminante de la politique partenariale d'action sociale.

En conséquence, le Conseil départemental est attentif à l'animation de la vie des quartiers, à la vie associative, à la participation des usagers et habitants, au lien social et à la promotion des valeurs de solidarité. Il soutient à ce titre l'action des équipements à vocation globale, sociale, participative et pluri-générationnelle.

Malgré des contraintes budgétaires prégnantes, à travers son engagement dans la charte de partenariat avec la Fédération des centres sociaux et socioculturels du Val-de-Marne validée par la Commission Permanente du 7 octobre 2013, le Conseil départemental maintient son soutien à la politique d'animation de la vie sociale et réaffirme son attachement à la pérennité des équipements de proximité. »

2.1.6 Les communes

Les communes sont les principaux financeurs des structures d'animation de la vie sociale que ce soit au titre de la gestion directe de centres sociaux ou au titre de financeur en allouant des subventions de fonctionnement annuelles aux gestionnaires associatifs d'équipements de la vie sociale. Intégrés dans leur projet de politique sociale locale, ces projets participent au déploiement de la vie sociale de proximité sur le territoire communal.

Les communes sont aussi souvent à l'initiative de nouveaux développements. Elles s'affirment en ce sens comme des acteurs centraux. Les auditions préalables ont démontré que les communes, les partenaires départementaux et les centres sociaux se rejoignent sur les grands enjeux de la politique d'animation de la vie sociale.

2.2 L'animation de la vie sociale entre dynamisme et fragilité

2.2.1 Un vrai dynamisme départemental

De nombreux indicateurs témoignent de la vitalité et du dynamisme des centres sociaux dans le département :

- Le nombre d'associations accueillies dans les centres sociaux est en nette progression, 357 en 2013 (plus 23 % depuis 2011),
- Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est de 364 en 2013 et a augmenté de 12 % sur la même période,
- Le nombre de bénévoles est en croissance pour atteindre 937 en 2013,
- Les actions participatives connaissent un fort développement.

Ce dynamisme est largement reconnu par les partenaires, en particulier par les communes qui ont souligné ses effets positifs notamment sur les territoires les plus en fragilité.

2.2.2 Une situation financière fragile

Actuellement le financement des centres sociaux et des espaces de vie sociale est essentiellement assuré par six grands acteurs, avec une contribution particulièrement forte des communes pour les centres sociaux (64 % du financement).

Financement des centres sociaux

Communes	Caf	Etat	Usagers	Conseil Départemental	Région	TOTAL
9 697 831 €	2 697 379 €	1 030 429 €	855 171 €	551 707 €	425 175 €	15 257 692 €
64 %	18 %	7 %	5 %	4 %	2 %	100 %

Source : données Caf du Val-de-Marne 2013

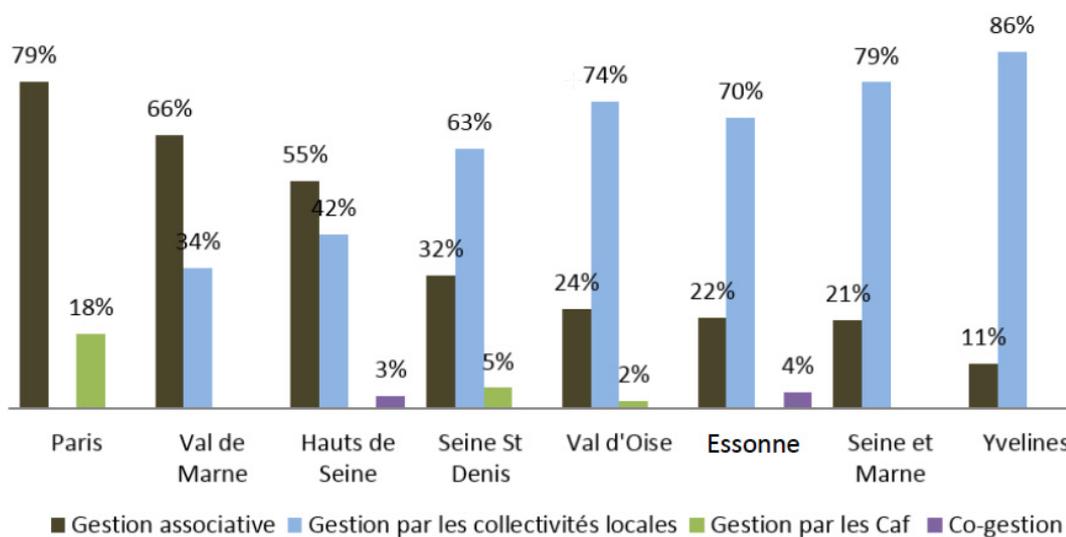
Financement des espaces de vie sociale

Communes	Caf	Etat	Conseil Départemental	Usagers	TOTAL
147 109 €	128 276 €	127 451 €	54 140 €	9 935 €	466 911 €
32 %	27 %	27 %	12 %	2 %	100 %

Source : données Caf du Val-de-Marne 2013

Comparativement au reste de l'Île de France, le département du Val-de-Marne se caractérise, à l'instar de Paris et des Hauts de Seine, par une prédominance des centres sociaux en gestion associative (seuls 34% des centres sont gérés en direct par les collectivités locales).

Répartition de la gestion des centres agréés en Ile de France



Source : Les centres sociaux d'Ile de France, SENACS, analyse 2014 - données 2012

Cette spécificité induit une plus grande fragilité financière des structures. Cette fragilité est rappelée en introduction du bilan départemental SENACS cosigné par la Caf du Val-de-Marne et la Fédération des centres sociaux et socioculturels.

L'analyse financière met en évidence :

- Un résultat global toujours négatif en 2013 (déficit de 229 403 € en 2013 contre 238 412 € en 2011) imputable au déficit enregistré sur certaines structures en gestion associative,
- Une contraction du fonds de roulement chez la moitié des centres sociaux du département dont une part significative (62 %) se caractérise par une viabilité économique inférieure à trois mois.

Bien que la situation globale se soit légèrement améliorée, les risques liés à la pérennité de certaines structures continuent donc d'exister.

2.2.3 Donner une visibilité financière, soutenir les centres sociaux en difficulté

Cette fragilité économique des centres sociaux et des espaces de vie sociale, malgré l'engagement financier des partenaires, exige une attention particulière dans un contexte où les marges budgétaires des collectivités publiques et des institutions sont réduites, alors même qu'il conviendrait d'optimiser la couverture territoriale.

Le schéma directeur acte la nécessité de donner davantage de visibilité financière aux acteurs de terrain. Il proposera des temps de réflexions inter-partenariaux autour de **quatre grands objectifs** :

- Définir collégalement des modalités de soutien (accompagnement, financements) aux gestionnaires rencontrant des difficultés,
- Etudier collectivement l'opportunité et la faisabilité de modalités de financements plus pérennes,
- Préciser, pour chaque projet, l'engagement des partenaires financeurs.
- Tendre vers une convention pluriannuelle et multi-partenariale permettant de consolider l'accompagnement des centres sociaux et de l'étendre aux espaces de vie sociale.

3 LE CONTEXTE SOCIAL DU DEPARTEMENT ET LES BESOINS EMERGENTS

3.1 Quelques chiffres clés : inégalités, pauvreté, précarité et monoparentalité

Le département du Val-de-Marne comptait au dernier recensement général de la population 1 341 831 habitants. La démographie du département reste positive avec plus 40 000 nouveaux habitants depuis 2007.

Le territoire est marqué par une grande hétérogénéité des situations familiales et individuelles. Il se classe en quatrième position des départements où les inégalités de revenus entre les plus riches et les plus pauvres sont les plus fortes, juste derrière Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines. C'est aussi, selon l'Insee, l'un des départements où les revenus de la population ont le moins augmenté ces dernières années.

Les inégalités de revenus des ménages dans les départements

Les dix départements où les inégalités de revenus sont les plus élevées	Revenu médian mensuel par unité de consommation en €	Rapport entre les ménages les 10 % les plus modestes et les 10 % les plus riches	Ecart entre les ménages les 10 % les plus modestes et les 10 % les plus riches en €
Paris	2 025	11,4	5 007
Hauts-de-Seine	2 042	7,6	4 193
Yvelines	2 035	5,4	3 461
Val-de-Marne	1 709	6,7	3 087
Essonne	1 835	5,3	2 837
Haute-Savoie	1 759	4,8	2 831
Alpes-Maritimes	1 581	6,3	2 819
Rhône	1 621	5,7	2 723
Bouches-du-Rhône	1 485	7,8	2 697
Val-d'Oise	1 633	5,9	2 663

En tendance, le département connaît une augmentation significative du nombre de ménages d'une personne (187 560 en 2007 contre 195 635 en 2012 selon l'INSEE) et du nombre de foyers monoparentaux (10,9 % en 2007 contre 11,6 % en 2012).

Concernant les familles monoparentales, leur nombre - pour celles dont au moins un enfant de moins de 25 ans est à charge - atteint 56 262 unités en 2012 (source Insee). Il était de 50 944 en 2007, soit une progression de 10 %.

Les données collectées et analysées par les Caf d'Ile de France attestent également d'une augmentation significative du nombre de bénéficiaires du RSA socle majoré auxquels sont éligibles certains foyers monoparentaux.

**Nombre d'allocataires de l'Allocation parent isolé (Api)
puis du Revenu de solidarité active (Rsa) socle majoré**

	API			RSA socle majoré				
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Paris	4 970	4 479	4 038	4 809	4 563	4 324	4 228	4 161
Seine-et-Marne	3 577	3 402	3 257	3 715	3 805	3 739	3 943	4 087
Yvelines	2 364	2 124	2 069	2 259	2 172	2 159	2 365	2 421
Essonne	3 319	2 958	2 786	2 942	2 930	2 963	3 216	3 362
Hauts-de-Seine	3 245	3 009	2 919	3 133	2 923	2 891	2 790	2 842
Seine-Saint-Denis	7 683	7 482	7 120	7 947	7 946	8 036	8 447	8 822
Val-de-Marne	3 425	3 249	3 254	3 788	3 854	3 850	3 928	4 049
Val-d'Oise	3 709	3 290	3 122	3 479	3 568	3 558	3 833	4 110
Ile-de-France	32 292	29 993	28 565	32 072	31 761	31 520	32 750	33 854
France métropolitaine	191 050	177 108	171 938	193 715	190 557	186 962	194 058	201 109

Source : Caf d'Ile-de-France au 31/12/2013 reprise sur le site de l'Insee²

En 2014, le département comptait 49 472 allocataires bénéficiaires du Rsa, soit 2 363 personnes de plus qu'en 2013. 77 % des bénéficiaires du Rsa « socle » sont âgés de 30 ans ou plus. Les principaux bénéficiaires de cette prestation sont des personnes isolées (57,7 %), en particulier les hommes. Près de trois bénéficiaires sur dix sont des familles monoparentales (29,9 %).

En 2010, 13,7 % de la population du Val-de-Marne vivait en dessous du seuil de pauvreté avec des revenus médians inférieurs à la moyenne régionale.

Un quart de la population val-de-marnaise réside dans les quartiers d'habitat social relevant de la politique de la ville.

² L'Api est remplacée par l'addition des Rsa socle seul majoré et socle + activité majoré. Le volet « activité seule » n'est pas pris en compte dans ce tableau pour éviter la rupture de série. De 2006 à 2008 : nombre d'allocataires de l'Api ; de 2009 à 2014 : nombre d'allocataires du Rsa socle majoré.
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=22848

3.2 La mise en tension du territoire

Tous les acteurs auditionnés partagent un même constat quant à l'accroissement des difficultés sociales. Les diagnostics locaux réalisés dans le cadre de la politique de la ville ou des agréments confortent ces analyses. Ils montrent que, malgré les efforts réalisés, les quartiers prioritaires ont été particulièrement impactés par la crise et sont plus que jamais confrontés :

- Aux problématiques de la cohésion sociale et du vivre ensemble,
- Aux difficultés d'inclusion et d'intégration,
- A la montée de la précarité et à la paupérisation des familles,
- A la hausse du chômage,
- Au vieillissement et à l'isolement relationnel,
- Aux difficultés d'accès aux droits,
- Aux problématiques d'éducation et de soutien à la parentalité.

Extrait des bilans réalisés dans le cadre des agréments Centres Sociaux

La ville d'Arcueil souligne une augmentation de 35 % des aides d'urgence accordées par le Ccas ainsi que l'accroissement des difficultés financières des familles qui cumulent un besoin de soutien et de prévention dans l'accompagnement de leurs enfants. Malgré le dynamisme économique d'Arcueil, la précarité économique touche désormais 20 % de la population de la ville. Les familles monoparentales représentent 32 % de la population et sont en forte augmentation. Ce constat est pour partie identique sur Villiers-sur-Marne.

À Champigny-sur-Marne, sur le quartier des « Mordacs » et sur la ZUS-ZFU du Bois l'Abbé, le nombre d'allocataires dont le taux de dépendance est supérieur à 50 % a progressé de 13 % depuis 2010. Le taux de pauvreté est estimé à 32 % de la population totale en 2010 contre 20 % sur l'ensemble de la ville. Le taux de chômage pour les moins de 25 ans est de 22,4 contre 16,6 % dans l'ensemble de la ville en 2012.

À Ivry-sur-seine, le diagnostic pointe le besoin très fort d'accompagnement social pour l'accès aux droits, aux savoirs et aux loisirs des familles ainsi que l'isolement de certains habitants qui méconnaissent les dispositifs et les droits existants. Les cellules familiales y paraissent largement fragilisées.

À Sucy-en-Brie, la population le quartier de la Fosse Rouge/Cité Verte (17 % des Sucyens) est décrite comme étant dans une situation de grande fragilité, avec un chômage des jeunes très élevé (41 % pour le quartier de la Fosse Rouge), une forte représentation de familles monoparentales les foyers monoparentaux représentent 24 % des familles habitant à la Cité Verte et 27 % à la Fosse Rouge, une population diversifiée (origine géographique et culturelle) dont une partie rencontre des difficultés d'insertion sociale, d'accès aux droits, de santé, de lien social ; avec pour certains des difficultés liées à la langue.

À Vitry-sur-Seine, la population du quartier de la commune de Paris/8 mai 1945 est en fragilité et reste menacée par le décrochage social. Certains IRIS du quartier affichent des revenus fiscaux médians par UC parmi les plus bas de l'agglomération. Le quartier est par ailleurs confronté à des problèmes d'incivilités et de troubles du voisinage. Dans le grand ensemble Ouest, le CLSPD a recensé en 2012 des incendies de véhicules et des rodéos motos (phénomène également identifié dans le reste de la ville). Des squats dans

certaines halls d'immeubles accompagnés de trafic de drogues ont également été identifiés. La ville de Vitry-sur-Seine considère que le secteur Commune de Paris, comme celui de Robespierre, est marqué par un sentiment d'insécurité « extrêmement élevé ».

À Chennevières-sur-Marne, sur le secteur du Bois l'Abbé (6 000 habitants) est constatée une part importante de la population jeune en décrochage scolaire et plus largement un faible niveau de formation. Une population d'immigrés relativement importante représentant environ 4000 personnes dont certaines cumulent des difficultés (non maîtrise de la langue française, très peu de titulaires du permis B). À ces difficultés s'ajoute des conflits, un sentiment d'insécurité, des problèmes de mixité et de relations interculturelles.

À Valenton, la cité « La Lutèce » classée en ZUS accueille près de 23 % de la population valentonnoise. Le diagnostic pointe un phénomène de vieillissement de la population avec 66 % d'habitants ayant plus de 40 ans. Selon les données de France Habitation pour l'année 2013, les ressources moyennes mensuelles des habitants du quartier s'élèvent à 1 050 €/mois. Les acteurs de terrain dressent un même constat : la situation de la population se précarise, posant notamment la question de l'accessibilité économique des structures culturelles et de loisirs.

Sur le quartier Balzac à Vitry-sur-Seine, les constats quant à la précarisation des familles sont identiques : 50 % des familles sont non imposables, 23 % d'allocataires bénéficiaires d'un minimum social, un pourcentage élevé de mères célibataires, un échec scolaire important.

3.3 Les enjeux prioritaires

Les acteurs auditionnés ont le sentiment de devoir agir sur tous les fronts et posent un même diagnostic sur les champs d'actions prioritaires :

- Emploi et insertion professionnelle,
- Cohésion sociale,
- Accès aux droits,
- Soutien à la parentalité,
- Inclusion
- Participation des habitants

Concernant la politique d'animation de la vie sociale, les collectivités, et plus largement l'ensemble des partenaires, appellent à agir dans plusieurs directions.

3.3.1 Promouvoir et soutenir les espaces de dialogue et de rencontre, réaffirmer les valeurs républicaines

La dégradation des relations sociales sur les quartiers, la montée des tensions entre communautés, la relative banalisation des propos discriminatoires, voire des propos à connotation raciste, le développement du fait communautaire interpellent très fortement l'action publique et interrogent le rôle des structures de l'animation de la vie sociale.

L'échange entre les cultures et le rappel des valeurs républicaines doivent trouver leur place dans le spectre d'intervention des équipements. La création d'espaces dédiés au dialogue, la formation des acteurs aux actions de promotions des valeurs républicaines, la mise en réseau des partenaires autour de ces enjeux sont autant de modalités d'actions à approfondir dans le cadre du déploiement du schéma.

3.3.2 Faciliter l'accès aux droits

La dimension multiculturelle du territoire introduit par ailleurs un certain nombre d'enjeux spécifiques, notamment celui de la maîtrise de la langue française et de l'accès aux droits : droit à l'école, à la santé, au logement digne, aux prestations sociales et familiales. L'insuffisance des dispositifs d'accompagnement mis en place, le retrait de certains acteurs du terrain, le manque de ressources allouées interpellent l'action partenariale.

L'accès au droit est d'autant plus complexe qu'une partie des habitants se maintient en dehors des zones d'influence des dispositifs d'animation de la vie sociale. Le schéma pose la nécessité de promouvoir les démarches « d'aller vers » pour toucher les publics aujourd'hui mal captés et mal identifiés. La mise en œuvre d'expérimentations sur ce volet est une préconisation du schéma directeur.

Certains territoires se sont d'ores et déjà fortement engagés dans ces démarches hors les murs. Leur exemple doit irriguer l'ensemble du territoire.

MPT de Chevilly-Larue

Même si la MPT bénéficie d'un ancrage et d'une reconnaissance importants depuis de nombreuses années, la population change, avec de nouveaux arrivants et certaines personnes présentes depuis plusieurs années sur le territoire n'ont jamais osé franchir la porte de ce bâtiment.

*La volonté de l'équipe a été depuis 2014 de mettre en place des actions afin d'inverser la démarche habituelle. Cette volonté d'aller à la rencontre du public était d'autant plus importante qu'il fallait faire connaître une équipe en grande partie renouvelée. Plusieurs démarches ont donc été lancées dans ce sens et notamment « **l'animation de rue** » les mercredis et samedi en dehors des vacances scolaires. Les animateurs proposent des animations libres et sans adhésion. Ils vont à la rencontre des enfants qui occupent l'espace public et proposent des activités. Cette démarche nous a permis de faire connaître la Maison Pour Tous, de créer des liens avec les enfants et leurs familles qui se sont répercutés par la suite sur la fréquentation de nos activités.*

Dans la même optique l'équipe a décidé de mettre en place des temps de communication active. Il ne s'agit pas uniquement de proposer des outils de communication : affiches, tracts, tableaux lumineux...mais d'aller à la rencontre de la population pour les diffuser deux fois par mois dans des lieux stratégiques (marché, sorties d'école, ...) afin de parler des actions. Le développement de moments festifs en extérieur complète ce dispositif pour ouvrir la structure vers l'extérieur.

Maison de la Solidarité de Créteil

*Depuis plusieurs années, la Maison des Solidarités mène un travail de dialogue, de concertation entre les habitants, les associations culturelles locales et les institutions artistiques et culturelles. C'est dans ce cadre qu'elle développe depuis 4 ans, un projet intitulé le festival Escale. Il illustre, la volonté de la Maison des Solidarités, du conservatoire Marcel Dadi et de la Ville de Créteil de **rendre la culture accessible au plus grand nombre** en offrant une programmation ambitieuse et exigeante.*

L'originalité de ce projet hors les murs de la Maison des Solidarités réside dans l'interaction d'habitants, d'acteurs socioculturels locaux et d'artistes reconnus à travers des actions qui favorisent le regard sur les arts, les cultures et l'expression collective.

Le festival s'attache ainsi à créer un esprit de rencontre et de partage avec la complicité d'artistes, de structures partenaires et des habitants de toute la ville. Il concourt à révéler, au fil des éditions, toute la richesse de la création musicale et artistique des quatre coins du monde, tout aussi vivante en plein cœur des quartiers.

La programmation diversifiée et les lieux éparpillés dans la ville permettent à tous de pousser la porte, du cinéma Le Palais, du conservatoire Marcel Dadi, des écoles, des centres de loisirs afin de participer et contribuer aux différentes actions ateliers, dégustations culinaires, concerts, bal, et expositions...

Un projet donc qui confirme que l'équipe de la Maison des Solidarités dynamise le territoire en initiant ce type d'animation et d'échanges pluriculturels et intergénérationnels tournés vers toute la population cristollienne.

3.3.3 Favoriser l'éducation, soutenir la fonction parentale

Le besoin de soutien et d'accompagnement des familles est particulièrement prégnant dans un département où se cumulent monoparentalité, précarité et difficultés d'intégration. Ce champ a été fortement investi par les communes ces dernières années. Les centres sociaux y ont largement contribué en développant des actions d'accompagnement des familles (santé, éducation et loisirs), notamment dans le cadre de « l'animation collective famille » (le nombre d'actions a augmenté de 13 % entre 2013 et 2015).

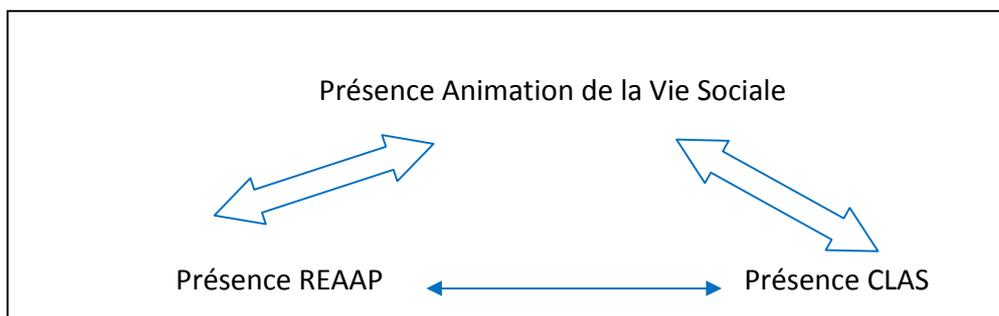
Si des efforts ont été faits, la réduction des inégalités en matière d'éducation reste une préoccupation majeure. Il s'agit :

- De répondre aux urgences sociales et éducatives,
- De répondre aux besoins des familles en attente de lieux susceptibles de les soutenir dans leur fonction de parents,
- De s'engager dans une logique préventive en soutenant les familles dans l'éducation de leur enfant.

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale doit ici apporter sa contribution aux enjeux et objectifs qui seront posés dans le schéma des services aux familles. La Caf sollicite les centres sociaux, acteurs de l'amélioration de la vie personnelle et sociale des différents membres des familles, sur le développement de projets « familles ».

Ces projets visent à répondre aux problématiques parentales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les familles dans leur rôle éducatif.

Une étude, conduite dans le cadre de la politique de la ville afin d'évaluer la synergie entre les dispositifs d'animation de la vie sociale et de soutien à la parentalité³, a mis en évidence le rôle moteur joué par les équipements d'animation de la vie sociale sur les territoires prioritaires. Leur présence favorise en effet le développement : des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité (Réaap), voire des Lieux d'accueil enfants/parents (Laep). L'Animation de la vie sociale (Avs) contribue donc au déploiement des services aux familles sur les territoires identifiés comme prioritaires.

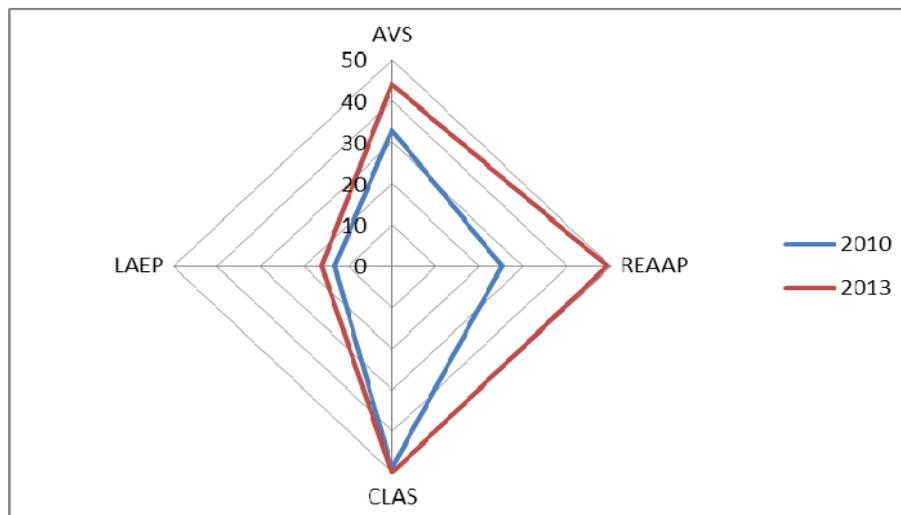


Représentation de la « force » des liens (épaisseur du trait) entre les trois variables

Source : Caf du Val-de-Marne 2014

³ Diagnostic réalisé par la caf en novembre 2014 dans le cadre des travaux préparatoires au pilier cohésion sociale de la Politique de la ville

En plus de veiller au prolongement de la dynamique engagée depuis 2010 (voir *graphique ci-dessous*), une attention doit être portée aux territoires « prioritaires » actuellement dépourvus ou tout du moins peu dotés de structures d'animation de la vie sociale.



3.3.4 Favoriser l'inclusion et lutter contre l'isolement

Le vieillissement de la population, notamment sur les quartiers à forte densité d'habitat social, accentue les problématiques d'isolement relationnel. Le constat est fait d'une augmentation croissante du nombre de personnes âgées se maintenant en dehors de la vie sociale. Les villes, notamment via les centres sociaux, ont développé des politiques d'inclusion sociale volontariste, le plus souvent appréhendées sous l'angle de l'intergénérationnalité.

Il est sur cette question nécessaire de tenir compte de l'engagement d'un nouvel acteur : la branche vieillesse de la sécurité sociale qui accompagne les projets facilitant les liens intergénérationnels en rompant l'isolement des personnes âgées isolées. Un partenariat est sur ce point déjà amorcé depuis 2014 avec la Fédération des centres sociaux et socioculturels et neuf centres sociaux en sont bénéficiaires.

L'action en direction des personnes âgées ne couvre cependant pas l'ensemble des enjeux. Les acteurs de terrain constatent en effet l'émergence d'une population adulte, précaire, en voie de quasi-désocialisation. La question du repérage et de la prise en compte de ces publics est prégnante et appelle une vigilance accrue des lieux de vie sociale.

3.3.5 Face à ces enjeux, optimiser l'action publique en prenant en compte les moyens et les ressources mobilisables par les structures d'animation de la vie sociale

Tous les acteurs se rejoignent sur les enjeux prioritaires du territoire. De nombreuses actions ont été mises en œuvre pour y répondre.

- ❖ *Les rendez-vous des parents en lien avec les écoles maternelles du quartier ou encore le jardin partagé sont des actions développées par le centre social de la haie Griselle de Boissy Saint Léger pour constituer un réseau parentalité sur ce quartier, complété par le déploiement d'un observatoire de la parentalité réunissant professionnels et habitants.*
- ❖ *Facteurs d'innovation, les centres sociaux au plus près des attentes des habitants développent des actions participatives répondant à ces besoins. Ainsi le centre social Youri Gagarine de Champigny sur Marne a pu créer un lieu d'accueil enfants parents en partenariat avec le service enfance de la ville, un café des parents ou encore un babysitting partagé avec les parents habitant ce quartier.*
- ❖ *Pour renforcer le lien social, les centres sociaux participent à la réduction de la fracture numérique en développant des initiatives. Ainsi le centre social de Fontenay-sous-Bois a créé l'espace cyberchâtelet pour permettre à tous d'utiliser le numérique collectivement ou individuellement ou encore de créer un espace mural de communication interactive de quartier*

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale ne prétend donc pas réinventer l'ensemble d'un dispositif d'animation de la vie sociale qui suscite globalement l'adhésion et la reconnaissance des partenaires. Il n'est pas non plus envisageable d'assigner aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale des missions et des objectifs que leurs moyens ne leur permettront pas d'atteindre.

Pour autant, dans un cadre budgétaire contraint, des axes prioritaires existent, ils sont à conforter dans quatre grandes directions :

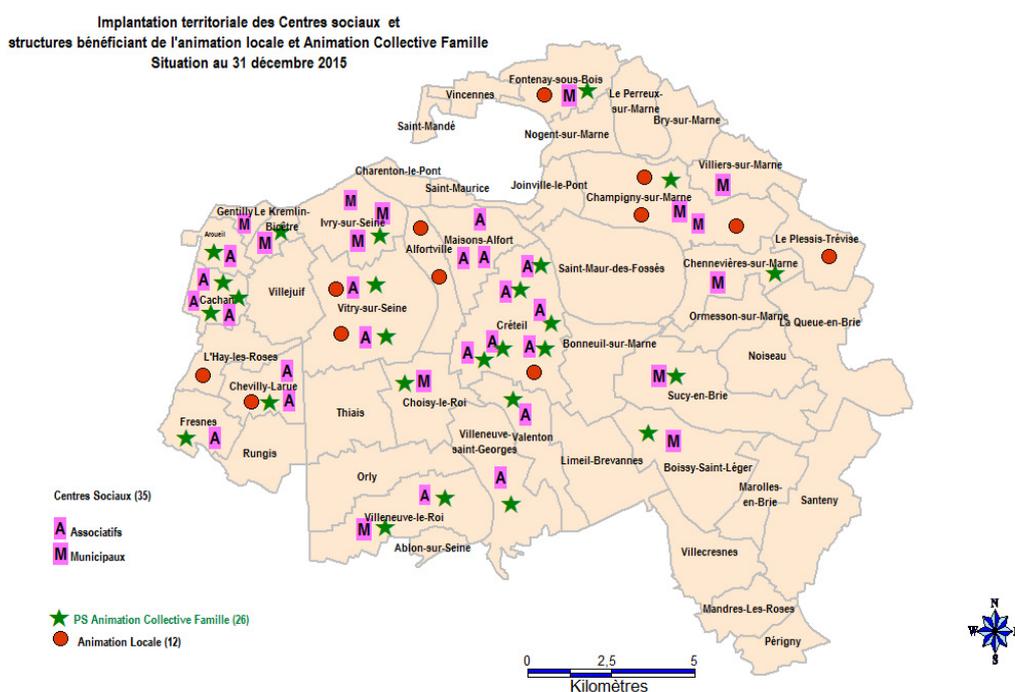
1. Celle du maillage territorial,
2. Celle de la présence des acteurs sur les territoires,
3. Celle de la participation des habitants,
4. Celle de la gouvernance et de l'animation partenariale.

4 OPTIMISER LA COUVERTURE TERRITORIALE

4.1 Un département moyennement doté en structure d'animation de la vie sociale

Les centres sociaux et espaces de vie sociale sont implantés en nombre sur les communes de la « Plaine centrale » et du « Val de Bièvre », ces derniers ont essaimé vers les territoires de l'est (Champigny-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois) et du sud du département (Valenton et Villeneuve Saint-Georges notamment).

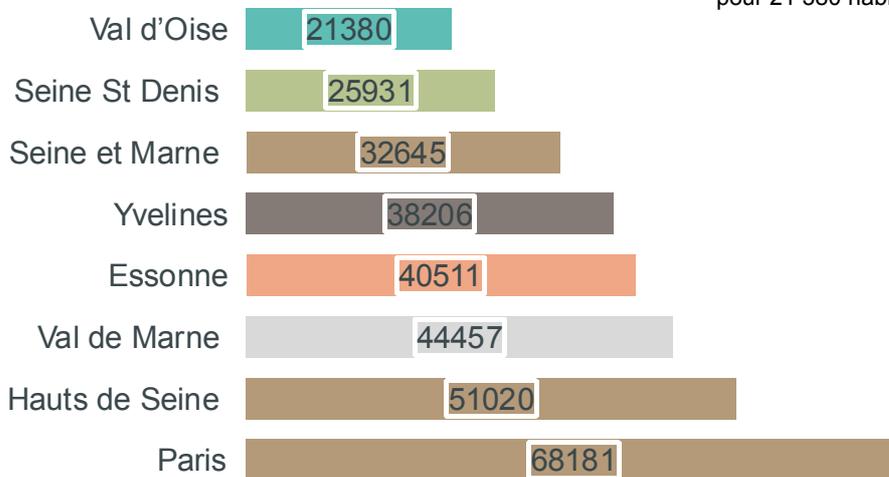
Cartographie des communes « accueillant » une structure de l'Animation de la vie sociale



En regard du nombre d'habitants et comparativement aux autres départements d'Ile-de-France, le Val-de-Marne apparaît assez faiblement doté en centres sociaux. Le ratio nombre de centres sociaux par habitant y est par exemple près de deux fois plus faible que dans le Val-d'Oise, département qui comporte un taux de bénéficiaires du RSA majoré équivalent à celui du Val de Marne.

Ratio entre le nombre de centres sociaux agréés et le nombre d'habitants

Lecture : Dans le Val- d'Oise, on compte un centre social pour 21 380 habitants.



Sources : Les centres sociaux d'Ile-de-France, Senacs analyse 2014, données 2012 et données Insee 2011

4.2 Un département qui rattrape son retard, mais dont certains territoires prioritaires restent mal couverts

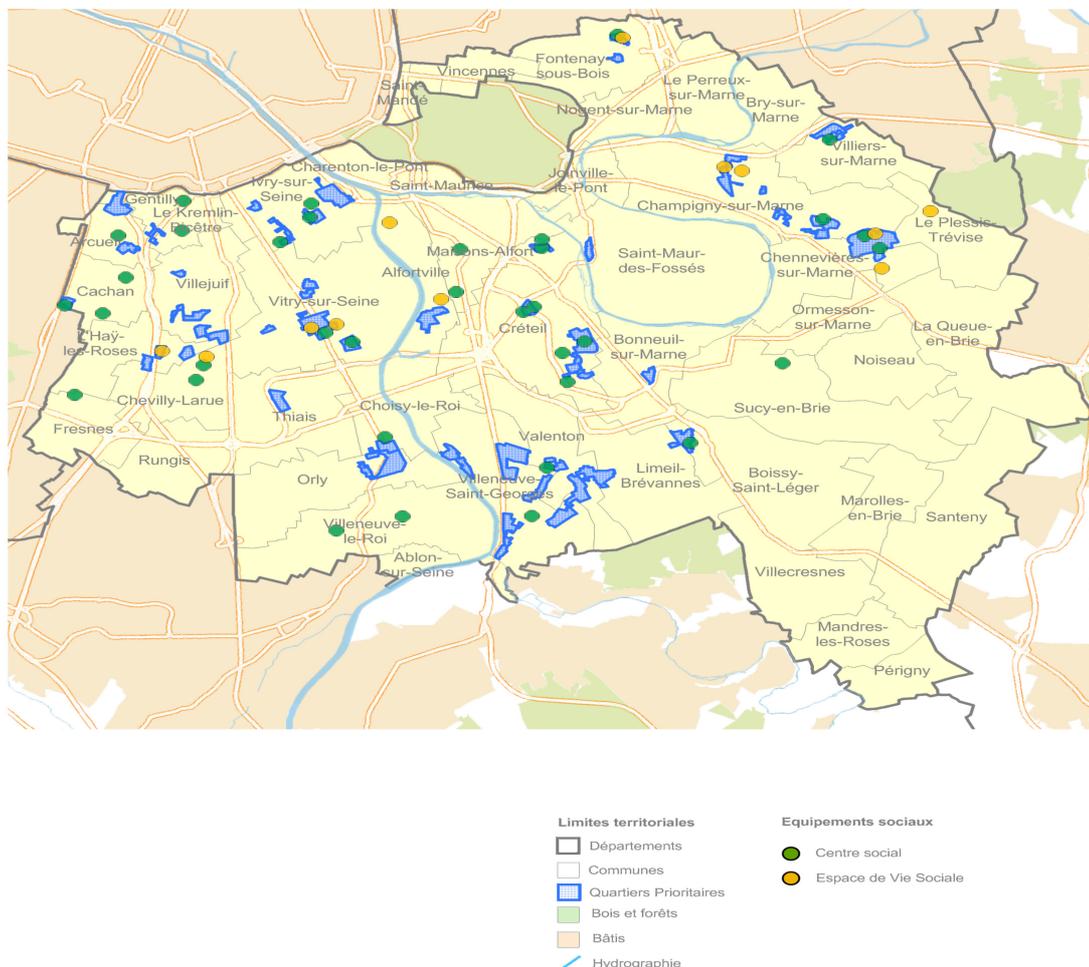
Le Val-de-Marne est engagé dans une dynamique de développement de l'offre et en moyenne, un centre social par an est créé. De nouveaux agréments sont par ailleurs prévus en 2016 sur les territoires d'Orly, Bonneuil, Gentilly et Limeil-Brévannes. Certaines collectivités locales se sont récemment rapprochées des services de la Caf du Val-de-Marne avec l'objectif de renforcer leur maillage territorial.

La couverture des territoires prioritaires demeure inégale. Certaines communes (Valenton, Villejuif, Ivry sur Seine, Chennevières sur Marne et Fontenay-sous-Bois) bénéficient d'équipements implantés sur les nouveaux « quartiers prioritaires ».

D'autres territoires apparaissent en regard nettement moins couverts. Les communes de Saint-Maur des Fossés et Thiais, actuellement inscrites dans le périmètre de la politique de la ville ne disposent en effet d'aucun lieu d'animation de la vie sociale. Selon les données 2013 de la Caf, sur 22 communes étudiées seules 8 disposaient d'une couverture optimale en regard de la géographie prioritaire.

La carte ci-dessous montre par ailleurs l'existence de nombreux quartiers prioritaires non couverts par la présence d'espace de vie sociale, ce constat est particulièrement vrai sur les communes de Villejuif et sur les quartiers au sud du département.

Situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des centres sociaux et des Espaces de Vie Sociale dans le département du Val-de-Marne en 2015



Ce constat est à nuancer dans la mesure où certaines actions ou structures actuellement non-labellisées peuvent développer une action favorable à l'animation de la vie sociale, telles que les MJC et les Maisons pour tous. L'instance départementale sera particulièrement attentive aux souhaits éventuels de ces structures de s'inscrire dans un processus d'agrément délivré par la Caf au titre de l'animation de la Vie Sociale.

4.3 Développer la couverture territoriale, suivre l'évolution des territoires

Le développement du maillage territorial, l'équité d'accès aux services et équipements, constituent des enjeux forts du schéma directeur. Une attention particulière doit être portée aux territoires sous dotés concentrant les difficultés. Ces territoires sont aujourd'hui repérés.

La création de nouveaux équipements reste très fortement dépendante des stratégies communales. L'enjeu est d'inciter les communes inscrites dans la géographie prioritaire à développer leur offre d'animation de la vie sociale. Les partenaires départementaux ont ici un rôle important à jouer pour promouvoir les politiques d'animation de la vie sociale et les dispositifs de soutien associés. Ces démarches de prospective et d'incitation passent notamment par une communication et une mise en visibilité de la pertinence des actions déployées par les centres sociaux et espaces de vie sociale. Cette visibilité reste à améliorer notamment en termes d'évaluation. Il s'agit de mieux mettre en valeur la capacité des équipements d'animation de la vie sociale à agir sur les difficultés des publics et les enjeux de cohésion sociale. Il sera nécessaire d'être plus proactif sur ces territoires.

Cette attention portée aux secteurs de la politique de la ville ne signifie pas que les autres territoires ne sont pas pris en compte dans le cadre du présent schéma. Certains territoires, hors politique de la ville, peuvent être confrontés à des difficultés réelles. S'ils n'apparaissent pas prioritaires, leur situation doit néanmoins faire l'objet d'une veille afin de s'assurer qu'ils ne connaissent pas de dégradations notables.

La Caf s'engage sur ce point à produire à échéances régulières des données utiles à la compréhension des évolutions territoriales. Elle proposera à ses partenaires départementaux et locaux de partager ces résultats et organisera des temps d'animation et d'échanges autour des données produites. Une réflexion plus large sera organisée dans le cadre du pilotage par l'instance départementale concernant les données relatives aux enjeux propres à l'animation de la vie sociale. Cette instance s'appuiera notamment sur des travaux associant des opérateurs locaux et départementaux.

Outre la création de nouveaux centres sociaux, les partenaires souhaitent qu'une attention soit apportée au développement des espaces de vie sociale sur l'ensemble du territoire. La Fédération des centres sociaux et socioculturels pourra être sollicitée pour accompagner les porteurs de projets et favoriser l'essor des initiatives locales. L'action des espaces de vie sociale peut soit utilement compléter l'action des centres sociaux, soit proposer une offre d'animation sur des territoires actuellement non couverts.

Certaines initiatives portées par les habitants sont particulièrement intéressantes et méritent d'être soutenue et accompagnée. Ainsi, un vivier d'associations locales favorise le développement de l'animation de la vie sociale.

Pour exemple, sur des territoires particulièrement vulnérables, des habitants se mobilisent pour créer des projets locaux et des associations qui pourraient préfigurer des engagements plus pérennes en termes d'animation de la vie sociale. A titre d'exemple, situé au sein du grand ensemble ouest de la ville de Vitry sur Seine, l'association des « Monis » s'appuie sur 3 leviers pour développer l'animation de la vie sociale locale sur ce quartier :

- Des rencontres de femmes (groupe de paroles sur les violences faites aux femmes, ateliers linguistiques, culinaires...)
- Des actions enfance jeunesse (ateliers maths, jeux....)
- Des animations de quartier hors les murs pour se faire connaître et reconnaître et pérenniser leur intervention.

Cette association s'est engagée avec d'autres associations en partenariat avec deux centres sociaux du territoire pour redynamiser l'engagement de chacun, et susciter de nouveaux projets et solliciter de nouvelles personnes.

5. IMPLIQUER LES HABITANTS

5.1 Un département fortement sensibilisé et actif en matière de participation des habitants

La participation, l'implication des habitants, la coproduction des actions sont des axes centraux des schémas d'animation de la vie sociale. Cette priorité accordée nationalement à la dimension citoyenne trouve un écho particulier dans le Val-de-Marne. Les centres sociaux et les collectivités territoriales se mobilisent en effet de longue date sur cet enjeu. À titre d'exemple, et à l'échelle des centres sociaux :

- Les projets d'équipements sont co-élaborés avec les usagers depuis près d'une dizaine d'années,
- 86 % des centres sociaux associent les habitants du territoire à une ou des instances de pilotage (conseils d'administration, comité d'usagers),
- Des formations ont été mises en place par la Fédération des centres sociaux et socioculturels pour accompagner ces démarches de co-production citoyenne,
- 90 % des centres sociaux accompagnent des actions ou des projets portés par les habitants (avec en moyenne de 5 projets par centre).

Les enseignements de SENACS témoignent par ailleurs d'une augmentation significative des pratiques mobilisant les habitants et les associations.

Depuis 2011, on constate :

- Une augmentation de 11 points du nombre d'habitants associés au pilotage des centres sociaux,
- Une augmentation de 25 points du nombre de débats associant habitants et élus (soit 100 réunions en 2012),
- Une augmentation de 15 points du nombre d'associations accueillies dans les centres sociaux.

5.2 Des freins persistants

Si les pratiques participatives connaissent un véritable essor dans le département, les freins persistent. Les doutes quant à la pertinence réelle des démarches participatives ne sont pas totalement levés. Il est donc nécessaire de renforcer la pédagogie autour de la plus-value de ces démarches, en direction des usagers et des acteurs.

Par ailleurs, la mobilisation des habitants reste difficile. La volonté participative se heurte souvent à une population qui a d'autres priorités et d'autres préoccupations. Les acteurs rencontrés lors des auditions ont fait part de leurs difficultés à capter et impliquer les usagers. Les collectivités locales et les responsables de centres sociaux pointent un défaut de méthode et de savoir-faire en matière d'ingénierie de la concertation, notamment lors de la phase de mobilisation des habitants. La volonté de développer la participation des habitants nécessite de s'interroger collectivement sur les manières d'intéresser une population qui a priori n'exprime pas le souhait de participer et de s'impliquer.

5.3 Accompagner les changements de pratiques, partager les expériences

Les difficultés rencontrées ne remettent pas en cause la volonté des communes et des centres sociaux de maintenir l'enjeu participatif. Toutes les villes auditionnées ont établi un programme en faveur de la participation citoyenne.

Cependant, la participation des habitants induit des changements de postures professionnelles qui ne vont pas toujours de soi pour les acteurs de terrain. Ils doivent souvent accepter de repenser leurs modes de faire et leurs manières de concevoir l'action publique.

Le développement des pratiques participatives nécessitera en ce sens un plan de formation adapté, et probablement des moyens à la hauteur de l'ambition participative. Ce plan de formation sera d'autant plus nécessaire sur les territoires souhaitant aller au-delà du registre participatif pour investir les notions d'empowerment¹. Les partenaires continueront de s'appuyer sur ce volet, sur les compétences de la Fédération des centres sociaux et socioculturels.

Outre les enjeux de formation, il sera également utile de proposer à l'ensemble des acteurs de la vie sociale des temps de travail collectif autour, d'une part, des finalités et des modalités opérationnelles des processus participatifs, d'autre part, du partage d'expérience et de savoir-faire. Il y a en effet sur ce sujet un enjeu fort à mutualiser et partager les expériences locales.

¹ L'empowerment est l'octroi de plus de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques qu'ils subissent

6 OPTIMISER LE PILOTAGE, L'ANIMATION ET LA GOUVERNANCE

6.1 Face aux contraintes budgétaires, consolider les partenariats, adopter des approches plus stratégiques

Les collectivités sont à la fois confrontées à la baisse de leur capacité financière et à la nécessité d'agir plus fortement compte tenu de l'accentuation des problématiques de cohésion sociale. Si les priorités et les objectifs de l'animation de la vie sociale sont clairement fixés, le pilotage et les modalités de travail partenarial nécessitent d'être revisités pour une plus forte efficacité et cohérence de l'action publique.

L'instance départementale d'animation de la vie sociale pose cinq objectifs :

- Veiller à la cohérence des dispositifs,
- Promouvoir des approches plus stratégiques et clarifier la commande publique,
- Penser les coopérations et les finalités aux différentes échelles territoriales,
- Renforcer les partenariats de proximité, en particulier aux échelles communales,
- Mobiliser et animer l'écosystème local.

6.1.1 Veiller à la cohérence des dispositifs

Plusieurs dispositifs fixent aux échelles locales les orientations et les actions à promouvoir : Contrats de ville, Plan départemental de prévention de la délinquance, Pacte d'insertion et de développement social et Plans locaux d'insertion et de développement social, Schéma départemental des services aux familles, Plan de lutte contre la pauvreté. Même si ces schémas ont tous leur propre cohérence et leur propre objectif, les liens et les porosités existent et ces dernières doivent être prises en compte.

Pour des raisons de clarté et de lisibilité, le schéma directeur de l'animation de la vie sociale entend se centrer sur l'intervention des centres sociaux, des espaces de vie sociale, ainsi que sur les projets préfigurant la création de ces équipements. Il fixe cependant qu'aux échelles locales, les centres sociaux et les espaces de vie sociale ont vocation à participer à l'atteinte des objectifs jugés prioritaires dans le cadre des différents schémas, en fonction de leurs moyens et pour tout ce qui relève de : l'animation du territoire, la lutte contre l'isolement, la cohésion sociale, le soutien à la fonction parentale, la participation des habitants, la promotion des valeurs républicaines et l'accès aux droits.

Cette implication sous-tend une participation plus forte des gestionnaires et responsables de centres sociaux et d'espaces de la vie sociale aux instances de pilotage locales notamment dans le cadre de la politique de la ville et du soutien à la parentalité.

À l'échelle locale, certaines communes envisagent une plus forte intégration des centres sociaux dans le cadre de l'action publique communale, voire une délégation de certains segments de l'action publique. À moyens constants, l'instance départementale attire l'attention sur la nécessité de ne pas surcharger les centres sociaux aux risques d'obérer leur capacité à se concentrer sur leurs missions premières.

6.1.2 Promouvoir des approches plus stratégiques, organiser la commande publique

Cette plus forte intégration doit en outre s'accompagner d'une clarification et d'une organisation de la commande publique. Le multi-financement accentue en effet le risque de multiplication des priorités et par voie de conséquence le risque d'injonctions paradoxales ou de saupoudrage. Il complexifie également la gestion des centres sociaux qui doivent répondre aux demandes des différents financeurs.

L'instance départementale considère que le schéma directeur de l'animation de la vie sociale représente une opportunité pour que chaque partenaire se réunisse autour de la définition d'une plateforme de finalités et d'objectifs communs, lisibles, cohérents et priorisés. Elle attire ici l'attention sur la nécessité de trouver un point d'équilibre entre :

- La cohérence de l'action publique qui suppose la construction d'accord entre toutes les parties prenantes,
- Et la nécessité de préserver l'autonomie des centres sociaux et espaces de vie sociale.

Il s'agit à la fois de maîtriser le risque de l'instrumentalisation qui nuirait à la capacité d'innovation et d'initiative des centres sociaux et celui de l'incohérence de l'action publique (doublon, problématique non prise en charge).

Cette démarche nécessite d'engager la réflexion à deux échelles :

- L'échelle départementale dont la vocation est d'énoncer les grands objectifs, d'organiser la réflexion autour des enjeux majeurs du schéma et d'en assurer la mise en œuvre et son évaluation,
- L'échelle communale dont le rôle est d'adapter la stratégie départementale au contexte et aux priorités locales.

Pour les communes auditionnées, il est jugé fondamental d'articuler ces deux échelles et surtout de décliner le futur schéma dans un projet communal d'animation de la vie sociale. L'élaboration

de ce schéma communal marquera la volonté de donner une force opérationnelle aux orientations départementales.

6.1.3 Renforcer les partenariats de proximité

Les auditions préalables ont mis à jour une inquiétude quant au risque de moindre présence des partenaires départementaux aux échelles locales : moins de permanences au sein des centres sociaux, moins de présence au sein des instances de pilotage de l'animation sociale de proximité. Ce retrait partiel du terrain ne favorise pas les actions partenariales de proximité, et complique la mise en œuvre de projets nécessitant la mobilisation de plusieurs partenaires (par exemple : les actions vacances sociales et familiales).

Cette tendance s'accompagne par ailleurs selon les acteurs de terrain de l'adoption d'approches moins stratégiques et moins opérationnelles, et surtout moins en prises avec les réalités du territoire.

La mise en œuvre du schéma doit se traduire par un réengagement des partenaires sur le terrain en appui des équipes des centres sociaux et des espaces de vie sociale dans la limite de leurs moyens humains.

6.1.4 Promouvoir une évaluation stratégique

L'évaluation des actions financées sur fonds publics est une nécessité. Elle n'est cependant pas suffisante. Lors des auditions de nombreux acteurs ont insisté sur l'opportunité d'adosser aux démarches habituelles, une évaluation plus stratégique permettant de réfléchir collectivement à l'optimisation de l'action publique. Un consensus fort existe pour une évaluation plus globale, plus raisonnée et moins descendante.

La refonte des modalités d'évaluation et de suivi de l'animation de la vie sociale est en ce sens une priorité forte du schéma. Elle l'est d'autant plus qu'elle constitue un moment propice pour réinterroger les objectifs communs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

6.1.5 Mobiliser et animer les écosystèmes locaux et départementaux

À l'échelle locale

Tous les acteurs rencontrés considèrent que les centres sociaux et les espaces de vie sociale ont un rôle central dans le déploiement du schéma directeur de l'animation de la vie sociale. Mais tous reconnaissent également qu'il est impossible de demander aux centres sociaux de tout faire et de

tout prendre en charge. Il est donc essentiel de mobiliser au-delà du périmètre des équipements dédiés et d'impliquer l'ensemble des acteurs associatifs qui participent à l'animation de la vie sociale sur le territoire.

Les centres sociaux ont ici un rôle majeur à jouer du fait de leur implantation et de leur inscription dans les réseaux locaux. Leur rôle d'animation déjà avéré au travers de leur démarche autour du projet social et largement en progression sur certains territoires (par exemple Cachan, Créteil, Ivry-sur-Seine ou Champigny-sur-Marne) doit être renforcé et encouragé.

À l'échelle départementale

Une réelle attente existe dans le département pour mettre en commun les expériences et réfléchir collectivement à la manière d'optimiser l'action publique en particulier concernant :

- L'évaluation,
- La participation des habitants, l'empowerment,
- L'accès aux droits et la captation des publics non touchés,
- La promotion des valeurs républicaines et la lutte contre les discriminations.

Les temps d'échanges et de travail collectif à l'échelle départementale sont insuffisants et doivent être renforcés. L'instance départementale sera sur ce point force de proposition tout au long de la mise en œuvre du schéma.

6.2 Un pilotage et une animation départementale renouvelée

Fort de ces attentes, les partenaires de l'animation de la vie sociale souhaitent promouvoir un pilotage favorisant la co-construction et l'échange ; et ce, aux différentes échelles territoriales.

Trois instances de pilotage sont proposées :

L'instance départementale, elle associe les services de l'Etat, le Conseil départemental, la Fédération des centres sociaux et socioculturels et la Caf. Elle :

- Elabore le schéma directeur de l'animation de la vie sociale,
- Anime le débat à l'échelle départementale en proposant à l'ensemble des acteurs (communes, centres sociaux, associations) des temps de partage et d'échanges pour une action publique plus innovante et plus efficiente,
- Coordonne et structure l'intervention des financeurs départementaux en direction des équipements de la vie sociale,
- Favorise le déploiement des structures de l'animation de la vie sociale sur le territoire,
- Suit à échéances régulières la mise en œuvre du schéma.

L'instance communale, sous l'impulsion et à l'initiative des communes, associe la Caf, les services de l'Etat, le Conseil départemental, la Fédération des centres sociaux et socioculturels, les centres sociaux, les espaces de vie sociale et les acteurs associatifs. Elle :

- Elabore un plan local d'animation de la vie sociale,
- Anime et évalue dans le temps la mise en œuvre du plan d'actions.

L'Instance propre au pilotage des équipements (centres sociaux et espaces de vie sociale), associe l'ensemble des acteurs afin de proposer, soutenir et accompagner les centres sociaux et espaces de vie sociale dans la conduite de leur action.

7 SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DU SCHEMA DIRECTEUR D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

✚ Organiser l'action publique, promouvoir des modes de coopération plus stratégiques

- Concevoir à l'échelle locale une action publique plus stratégique et co-construite avec l'ensemble des acteurs,
- Concevoir une action publique souple, réactive, laissant place aux initiatives et à la créativité des centres sociaux et espaces de vie sociale,
- Mettre en place à l'échelle des villes, des centres sociaux et des espaces de vie sociale, des instances de pilotage stratégique associant l'ensemble des partenaires et permettant des modes de coopération plus resserrés,
- Réfléchir collectivement à l'articulation des différents dispositifs en lien avec l'animation de la vie sociale,
- Simplifier les démarches administratives des gestionnaires, permettre aux acteurs de se concentrer sur les objectifs.

✚ Redonner du sens à l'évaluation, repenser les démarches d'évaluation dans une logique plus collaborative et plus opérationnelle

- Co-construire un guide fixant les principes, les enjeux et les conditions d'une évaluation utile à l'intérêt général et à la qualité des partenariats,
- Imaginer un référentiel opérationnel utile à la décision et au débat collectif des forces, faiblesses et axes d'optimisation.

✚ Favoriser le développement de l'animation de la vie sociale sur les territoires prioritaires, sécuriser les gestionnaires

- Promouvoir l'animation de la vie sociale sur les territoires prioritaires actuellement non couverts,
- Définir collégalement des modalités de soutien (accompagnement, financements) aux gestionnaires rencontrant des difficultés,
- Etudier collectivement l'opportunité et la faisabilité de modalités de financements plus stabilisées,
- Préciser pour chaque projet les engagements des partenaires financeurs.

 **Mettre en commun les expertises, animer le réseau départemental autour des grands enjeux de l'animation de la vie sociale**

- Favoriser la participation des habitants et développer le pouvoir d'agir,
- Faciliter l'accès aux droits,
- Développer des démarches pour aller vers de nouveaux publics,
- Promouvoir les valeurs républicaines et lutter contre les discriminations.